



## Motifs de la décision

Arrêté modifiant l'arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 13 octobre 2014 au 03 novembre 2014 inclus sur le projet d'ordonnance susmentionné. aucune contribution n'a été déposée sur le site de la consultation :

[http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/modification-de-la-reglementation-registre-et-a-la-a781.html?id\\_rubrique=7](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/modification-de-la-reglementation-registre-et-a-la-a781.html?id_rubrique=7)

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte n'ont donc apporté aucune modification à l'issue de cette consultation électronique.